

Recherches sociographiques



Joseph SCHULL, *Un astre centenaire, Les cent premières années de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*

Albert Faucher

Volume 15, numéro 2-3, 1974

La sociologie au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055661ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055661ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Faucher, A. (1974). Compte rendu de [Joseph SCHULL, *Un astre centenaire, Les cent premières années de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*]. *Recherches sociographiques*, 15(2-3), 355–357. <https://doi.org/10.7202/055661ar>

vrai, p. 6), on comprend mieux, à la lecture de l'étude de LaTerreur, pourquoi le Parti conservateur n'a jamais réussi cette identification avec la communauté canadienne-française. LaTerreur montre bien que l'attachement à la Grande-Bretagne professé par les conservateurs anglophones était irrécyclable avec le nationalisme prononcé des Canadiens français et que les leaders du parti n'ont jamais cherché véritablement à s'adjoindre des Québécois jouissant d'une influence décisive sur les destinées du parti et du gouvernement. Ajoutée à cela, la sélection de deux francophones à la tête du Parti libéral ne pouvait que renforcer l'identification des Québécois à ce dernier parti et le rejet des conservateurs. Une fois établie la faible identification des Canadiens français au Parti conservateur, on saisit mieux les déboires de ce parti au niveau de l'organisation, du recrutement, de la propagande, etc.

En ce qui concerne ces problèmes organisationnels, LaTerreur s'en tient trop souvent à la surface des choses. Les conflits entre factions de même que les difficultés de financement et de recrutement qu'il nous rapporte longuement ne sont que le reflet, nous semble-t-il, de phénomènes organisationnels plus profonds que LaTerreur n'aborde jamais. Par exemple, la présence d'une Union nationale forte et indépendante sur la scène provinciale a probablement plus nui au Parti conservateur que cela n'a pu l'aider. En effet il a été ainsi privé d'un accès direct aux ressources du patronage provincial qui lui aurait permis de maintenir une organisation efficace. Le patronage était administré en fonction des intérêts de l'Union nationale, ce qui liait les organisateurs à ce parti et rendait difficile le transfert des loyautés d'un niveau à l'autre.

Quant aux difficultés de recrutement rencontrées par les conservateurs, elles sont probablement dues à ce que les hommes de valeur étaient plus attirés par l'Union nationale que par un parti sans ressources, qui semblait voué à l'opposition. On pourrait d'ailleurs s'interroger sur les orientations politiques des conservateurs. Il est probable qu'on rencontrerait plus de locaux que de cosmopolites (pour reprendre les expressions de Merton) chez les conservateurs que chez les libéraux, ce qui pousserait les premiers à œuvrer davantage au niveau provincial qu'au niveau fédéral.

On pourrait aussi se demander si les organisateurs conservateurs au Québec n'ont pas intérêt à ce que le parti demeure minoritaire dans la province. V. O. Key a montré que les organisateurs du Parti républicain dans les états du sud des États-Unis avaient intérêt à ce que leur parti ne joue qu'un rôle très marginal dans la politique de leur région. Quand un président républicain était élu à Washington, ils n'étaient que quelques-uns à jouir du patronage dispensé par le gouvernement fédéral et ils n'avaient pas à le partager avec un trop grand nombre de personnes. De certaines entrevues que nous avons déjà menées avec des organisateurs conservateurs et où on se plaignait souvent des petites cliques d'avocats de Québec et de Montréal qui contrôlaient le parti, nous avons retiré l'impression que peut-être le même phénomène caractérisait le Parti conservateur au Québec.

En terminant, nous voudrions signaler que l'ouvrage de LaTerreur, malgré les réserves que nous avons relevées, vient combler une lacune importante de l'historiographie québécoise et qu'il devrait être lu par toute personne intéressée aux partis politiques québécois.

François RENAUD

*Département de science politique,
Université Laval.*

Joseph SCHULL, *Un astre centenaire. Les cent premières années de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*, Les Presses de l'Université Laval, Québec 1971, 162 p.

Pour la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 1971 marquait son centenaire, et à cette occasion, elle avait demandé à un écrivain canadien de raconter sa vie. Il faut la féliciter et souhaiter qu'elle ait des imitateurs au Canada, et plus particulièrement au Québec.

Le titre de l'ouvrage est inspiré du nom même de la compagnie ; la marche du soleil guide l'arrangement des chapitres : premières lueurs, l'aube, l'aurore, lever du soleil, plein midi, etc. Assez heureusement, l'auteur abandonne la métaphore quand elle devient gênante.

La Sun Life du Canada eut pour fondateur un immigré de l'Irlande du Nord établi au pays en 1842 et, depuis 1851, agent de la British America Assurance Company, de Toronto, filiale de la Mutual Life Insurance Company of New York. Son nom est Mathew Hamilton Gault. La tâche n'était pas facile, car l'assurance demeurait encore une chasse gardée des Britanniques et des Américains. Imaginez qu'en 1865 les entreprises canadiennes n'administraient que 25% des assurances en vigueur au Canada. Et combien peu d'assurances : \$15 millions d'assurance sur la vie. L'éducation était à faire ; on ne connaissait pas encore le rôle de l'assurance. De \$50,000, le capital versé au départ par les actionnaires en 1871, l'actif de la compagnie atteint le chiffre de trois milliards et demi en 1971. Plus de quatre millions de personnes y figurent comme titulaires de polices individuelles et collectives dont la valeur totale représente un capital assuré de quelque vingt milliards. La compagnie possède aujourd'hui soixante-dix-sept succursales au Canada et soixante-sept aux États-Unis, quarante et une au Royaume-Uni, et quatre en Afrique du Sud. Résultat d'un long et dur labeur auquel ont participé plusieurs générations et toute une lignée de présidents. Anthony Hicks est le septième de cette lignée. Son prédécesseur, Alistair Campbell, a réalisé cette deuxième histoire de la compagnie, un autre prédécesseur, troisième président, le célèbre Thomas Macaulay, ayant réalisé la première en 1928, *The President's Book*, écrite par George H. Harris.

Comme toute entreprise, la Sun Life a connu des difficultés de croissance, et à chacune des phases de sa croissance, comme toute institution humaine, elle a connu des difficultés internes, ces difficultés inhérentes aux conflits des personnalités. Difficultés avec son milieu ambiant, celui de la haute finance. Intéressant épisode que cette chasse aux actions de la Sun Life de la part de certains groupes des États-Unis qui voulaient s'en emparer. C'était dans les années 1920. Plus tard, au cours des années 1950, l'agiotage recommance ; même menace. La compagnie réagit énergiquement ; et c'est ainsi qu'elle tisse la trame de sa mutualisation, terminée en 1962.

La Sun Life du Canada mérite d'être citée pour ses innovations dans le négoce des assurances, et pour ses initiatives dans le domaine des techniques administratives. Elle s'est adaptée de façon dynamique aux conditions changeantes du milieu et aux remous de la conjoncture. George W. Bourke, son cinquième président, a dressé une liste des innovations maintenant intégrées à la pratique courante, dont nous citons quelques-unes : la police sans conditions ni limites géographiques, les avances sur police, les valeurs de rachat. Toujours la compagnie s'est appliquée à diversifier les combinaisons, à élargir la gamme des services. Dans le domaine des placements, elle s'est appliquée à améliorer la législation de façon à favoriser une participation croissante à l'économie du pays. Dans le domaine de l'administration, il convient de citer son rôle d'avant-garde en automatisation. L'ordinateur Univac II est entré à la Sun Life en mai 1958, résultat d'une planification qui a duré cinq ans. Sur une bande magnétique de 1,500 pieds, on emmagasine les données de 6,000 polices différentes. Sur quatre bobines on garde en archives 43,000 hypothèques du portefeuille canadien de la compagnie. L'ordinateur remet en question les pratiques courantes ; puis le génie administratif découvre de nouveaux usages de l'ordinateur.

Voilà, résumé à traits grossiers, ce que raconte le livre de M. Schull. Il était bon que ces choses fussent écrites, bon pour les gens du métier de l'assurance, bon pour l'homme d'affaires et pour l'universitaire de nos écoles d'administration. Mais M. Schull n'a écrit qu'une histoire parmi d'autres possibles ; et on se demande s'il ne visait pas une clientèle de lecteurs en pantouffles. Il insiste sur les grands hommes de la compagnie, il esquisse des biographies. Bien sûr, chacun écrit l'histoire comme il peut et selon son propre tempérament. De ce dédale des papiers d'archives où il s'engage, le chercheur doit pourtant sortir en historien, emportant avec lui quelques réponses aux questions qui l'y ont guidé. Mais quelles questions l'y ont guidé ? Les questions que lui inspire son tempérament sans doute, mais aussi les questions qu'il a apprises à se poser dans un effort de connaissance du domaine historique à exploiter. Ce serait une condition pour écrire une histoire fonctionnelle. Or, il nous semble que M. Schull n'a pas réussi à écrire une histoire en fonction des exigences et de la pratique de l'assurance. Dans le récit de ce métier pourtant féru de mathématiques,

on s'attendrait à trouver, en appendice au moins, des tableaux statistiques, des séries chronologiques, des graphiques; au lieu de cela, on trouve en appendice des esquisses biographiques. Tel est le biais de l'ouvrage de Joseph Schull; et c'est peut-être la sorte d'histoire que la compagnie lui a demandé d'écrire. On ne va pas les chicaner là-dessus car tel est leur privilège. Mais on peut dire, il faut le dire, qu'il y aurait un autre usage à faire des archives de la compagnie. Car les employés de la Sun Life qui chercheraient dans les ouvrages de cette espèce un questionnaire susceptible de les guider dans la classification archivistique des papiers n'y trouveraient peut-être qu'un faible éclairage. Ce qui tend à montrer qu'on n'a pas fini d'écrire l'histoire de la Sun Life, ce qui suggère que la Sun Life aurait pu, à l'occasion de son centenaire, produire un récit plus élaboré, mieux articulé, de son expérience. Certes, l'ouvrage de Joseph Schull contient les quantités de base, mais aucune analyse statistique. Et ces quantités sont éparpillées dans le texte.

De l'importance ou de la nécessité d'une histoire des entreprises canadiennes découle la responsabilité des compagnies dans la confection de leurs propres archives. Et les archives des compagnies d'assurance vont représenter une source importante pour l'histoire économique. C'est dans cette histoire qu'on recherchera les limites, les aspirations et les possibilités des entreprises d'hier et d'aujourd'hui. On dit parfois de l'assurance qu'elle représente un type d'activité facile. C'est une opinion très contestable qui ne résiste pas à l'épreuve de l'histoire. L'assurance facile ne serait qu'une affaire commerciale. L'assurance difficile, c'est un carrefour de disciplines où se retrouvent, pour se supporter mutuellement, l'administration, l'économie, la politique, la statistique, la sociologie, la psychologie des individus et des groupes, la mathématique et la médecine.

L'historien de l'assurance qui s'appliquera à tenir compte de tous ces aspects dans la construction de son récit aura trouvé de quoi exercer son métier.

Albert FAUCHER

*Département d'économique,
Université Laval.*

Claude ESCANDE, *Les classes sociales au Cégep*, Montréal, Parti pris, 1973.

À tous ceux qui, chercheurs universitaires, journalistes, animateurs d'émissions télévisées et radiophoniques, etc., prétendent que la jeunesse constitue, depuis le développement du système d'enseignement et l'apparition de moyens modernes de communication, un groupe social homogène, voire même une classe sociale distincte, le livre de Claude Escande, *Les classes sociales au Cégep*, apporte une réponse claire et convaincante: la jeunesse étudiante se différencie non seulement en fonction de ses choix scolaires (cours général/professionnel; sciences humaines/sciences biologiques/etc.) mais aussi et surtout en fonction même de ses origines sociales. (Il n'aurait pas été sans intérêt de comparer le recrutement social des Cégeps à celui des collèges d'enseignement privés. Il serait peut-être apparu qu'au plan de la sélection sociale, le double réseau privé/public est aussi — sinon plus — important que le double réseau général/professionnel.)

Mais telle n'était pas la première intention de l'auteur de cette recherche sur les étudiants montréalais du niveau collégial: il se préoccupe d'abord de démontrer que l'objectif de la réforme scolaire des années 1960 et de la création des Cégeps, qui était de « démocratiser » le système d'enseignement, ne s'est pas réalisé: sa conclusion, à savoir que « la classe supérieure y est sur-représentée et la classe ouvrière sous-représentée » rejoint et confirme celles d'études récentes sur les étudiants de ce niveau. (A. BABY, P.-W. BÉLANGER, R. OUELLET et Y. PÉPIN, « Nouveaux aspects du problème de la démocratisation de l'enseignement dans les Cégeps », *L'orientation professionnelle*, V, 2, printemps 1969; R. BEAUDRY et H. GUINDON, *Attentes et satisfactions d'un groupe d'étudiants de niveau collégial*, Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation, Montréal, 1969, 219 p.; R. BÉDARD et M. GARON-AUDY, « L'indécision professionnelle des